

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHÉRIC
N° 2025/29**

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 011-211103015-20250618-DEL202529-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Romain TORRECCILLA à Laurence MORATO-CARBOU, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Gérard PEYROT.

ABSENTS : Evelyne GABORIT, Michaël SEGUIN.

OBJET : modification n°1 de crédits budget principal.

Il est exposé au Conseil Municipal la nécessité d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte des éléments suivants concernant les sections de fonctionnement et d'investissement :

Chapitre	article	Libellé	Montant du budget initial	Montant décision modificative	DM (total prévisions)
Dépenses d'investissement					
204	204182	Subv. orgs. Publics bâtiments et installation	0 €	6 000 €	6 000 €
20	203	Frais d'études	8 000 €	-6 000 €	2 000 €
TOTAL				0 €	
Dépenses de fonctionnement					
012	6413	Personnel non-titulaire	40 000 €	6 000 €	46 000 €
011	623	Relations publiques	35 000 €	-3 000 €	32 000 €
011	615232	Entretien et réparation de réseaux	5 000 €	-3 000 €	2 000 €
TOTAL				0 €	

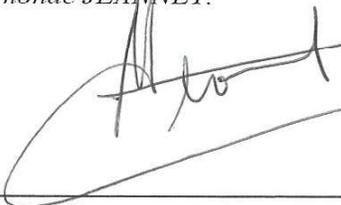
**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **Approuve** les modifications du budget principal proposées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juin 2025.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 011-211103015-20250618-DEL202529-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.